

Saint-Maixent-l'École, le 8 novembre 2022

Le Principal,

À

Mmes et Mrs les parents des élèves,



E3D expert

Le principal

Secrétariat

Marine PROUDHON

Camille POUDRET

Téléphone  
05 49 05 26 99

Télécopie  
05 49 05 76 48

Mail  
[ce.0790978j@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790978j@ac-poitiers.fr)

31 rue Jean Jaurès

B.P. 36  
79400 Saint Maixent l'École

Suivez-nous sur



Facebook

**Objet : note d'information n°10 relative au dispositif « Devoirs Faits ».**

Madame, Monsieur, chers Parents,

Le **dispositif « Devoirs Faits » est maintenu et évolue pour l'année scolaire 2022-2023**. A partir des observations de nos intervenants, des remarques des élèves, de leurs familles et des différentes expériences menées au sein de l'établissement durant ces 5 années, nous vous proposons **une nouvelle déclinaison de ce dispositif en 4 modules permettant d'apporter une réponse plus adaptée aux besoins des élèves :**

- **Pour tous les 6<sup>èmes</sup> : des créneaux de 30 minutes en complément des temps d'accueil** pour remobiliser les connaissances, s'exercer ou organiser son travail personnel. Ainsi, les élèves de 6<sup>ème</sup> acquerront progressivement l'autonomie attendue chez un collégien dans son travail personnel (relire une leçon avant le cours, refaire un exercice non compris, reformuler une notion pour mieux l'assimiler...).
- **En 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> : des créneaux d'aide aux devoirs sur inscription.** En groupe de 12 maximum, pris en charge par un.e assistant.e d'éducation ou un.e enseignant.e, les élèves seront accompagnés dans leur travail personnel. Ils devront donc anticiper leurs besoins et venir avec le matériel nécessaire.
- **Pour tous les 3<sup>èmes</sup> : un nouveau dispositif, « Devoirs faits collectif »,** mêlant aide aux devoirs, tutorat entre élèves, renfort disciplinaire et travail en autonomie pour mieux se préparer au lycée. **Le vendredi en semaine A de 14h à 15h**, les élèves de 3<sup>ème</sup> auront libre accès à différents espaces de travail (dont le CDI) où ils pourront bénéficier, sur demande, d'un accompagnement par des enseignants des disciplines de l'examen du brevet (français, mathématiques, histoire-géographie et sciences). **En complément, chaque mardi de 16h à 17h en accès libre**, un créneau d'aide aux devoirs encadré par un.e assistant.e d'éducation pour un accompagnement ponctuel ou régulier, selon les besoins des élèves.
- **Pour tous : « E-devoirs faits », chaque lundi, mardi et jeudi en visio-conférence de 17h45 à 18h45 :** Trois créneaux « d'aide rapide » en accès libre pendant lesquelles les élèves pourront, de chez eux et si besoin, se connecter pour poser une question ou avoir une explication sur une notion non acquise et ainsi réussir à faire le travail personnel demandé par les enseignants. **Pour trouver le lien de connexion :** Espaces Pronote parents et élèves (sur la page d'accueil dans la rubrique « liens utiles » ou dans la messagerie, information « E-devoirs faits ») ; sur le site du collège, rubrique « Liens incontournables ».

Mes équipes se tiennent à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Le Principal,

A. Pairault